

Construire une société soutenable : quelle production pour quels usages du bois des forêts françaises ?

Mai 2009



### **Sommaire**

	Introduction : Récolter plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité : est-ce possible?	3
	1. Une récolte de bois globalement très inférieure à la production biologique	4
	2. Une partie de la surface des forêts françaises n'est pas ou ne doit pas être exploitée	5
	2.1 Evaluation de la surface de forêt inexploitable pour des raisons d'accessibilité	5
	2.2 Evaluation de la surface de forêt inexploitable pour des raisons environnementales	6
	2.3 Synthèse : évaluation du pourcentage de la production biologique des forêts non exploitable	7
	3. Répartition de la production en fonction de différents usages pour aller vers une société soutenable	8
	3.1 Restaurer un volume suffisant de bois mort en forêt	8
	3.2 Utiliser davantage de bois dans la construction (bois d'œuvre)	9
	3.3 Plus de bois-énergie et moins de papier	10
	3.3.1 Développer le bois énergie	11
	3.3.2 Réduire de 50% la consommation de papier	11
	3.3.3 Augmenter la production de panneaux de bois	12
	3.4 Fabriquer davantage de meubles en bois plutôt qu'en plastique	12
	3.5 Soutenir la fabrication, le recyclage et la valorisation en fin de vie des emballages en bois	13
	3.6 Synthèse et propositions de répartition de la production biologique des forêts françaises en fonction de différents usages	13
	4. Relocaliser l'économie forestière	15
	4.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et anticiper la pénurie de pétrole	15
	4.2 Transformer plus de bois local, c'est créer plus de produits connexes de scieries	16
	4.3 Faire de la faible taille des entreprises de la filière bois un atout plutôt qu'un handicap	17
	4.4 Créer des emplois en milieu rural et équilibrer l'aménagement du territoire	18
	4.5 Soutenir la recherche et le développement dans la filière bois (de façon au moins équivalente à l'industrie automobile)	19
	4.6 Développer la normalisation pour ouvrir des débouchés aux essences locales	20
	5. Vers une gestion forestière diversifiée et orientée vers la production de bois de qualité	21
Ę	5.1 Éviter la concentration de l'exploitation forestière sur quelques massifs forestiers	21
Ę	5.2 Orienter – là où c'est possible - les sylvicultures pour produire du bois de qualité	21
	Recommandations	22

### Introduction

Récolter plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité : est-ce possible?

Grâce au processus de photosynthèse, les forêts captent du dioxyde de carbone dans l'atmosphère  $(C0_2)$ , de l'eau et des sels minéraux dans le sol et les transforment en matière organique comme le bois.

Le bois est donc une ressource renouvelable à condition de ne pas récolter plus que ce que la forêt peut produire et d'en laisser une quantité suffisante pour ne pas épuiser les sols ou appauvrir les écosystèmes.

Par ailleurs, le matériau bois nécessite peu de transformations, ce qui limite sa consommation d'énergie. Son coût énergétique est plus faible que celui du béton, de l'acier ou de l'aluminium. Ce bilan est cependant moins avantageux si le bois provient de régions éloignées car l'importation du bois et de ses produits transformés implique le recours au transport maritime sur de longs trajets.

En plus d'être renouvelable, le bois est recyclable. Au cours de sa vie, un morceau de bois peut successivement servir pour différents usages (construction, meubles, piquets) puis être valorisé en combustible pour fournir du chauffage et de l'énergie.

Les atouts du bois en font donc un éco-matériau de choix qui a toute sa place dans une société soutenable à construire pour répondre notamment au défi de la lutte contre les changements climatiques.

Oui, mais n'en demande t'on pas trop aux forêts françaises?

Certes, comme nous le verrons dans un premier temps, la forêt française est globalement sous-exploitée mais, paradoxalement, près d'une centaine d'espèces animales et végétales dépendantes des forêts sont menacées de disparition<sup>1</sup>. Est-ce vraiment possible de vouloir restaurer la qualité des écosystèmes forestiers et prélever plus de bois pour la construction et la production d'énergie? Si, oui dans quelle limites et avec quelle répartition de la production pour chaque usage?

En conclusion de ce rapport, nous proposons quelques recommandations clés pour garantir un équilibre entre les fonctions écologiques et économiques des forêts françaises.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> D'après le WWF, http://www.wwf.fr/s\_informer/nos\_missions/forets

#### 1. Une récolte de bois globalement très inférieure à la production biologique

La quantité de bois produite chaque année par les forêts est appelée accroissement biologique annuel ou, plus simplement, production annuelle brute.

La production annuelle brute des forêts françaises<sup>2</sup> (hors peupleraie) est d'environ 154 millions de m³ de bois. La surface de la forêt française étant de 15,5 millions d'hectares cela, représente un accroissement moyen d'environ 10 m³/ha/an.

Cependant toutes les parties de l'arbre ne sont pas récoltables avec la même facilité, c'est pourquoi on utilise souvent la notion de « bois fort » et on exclut donc les branches, les houppiers et la découpe fin-bout du tronc (la partie dont le diamètre est inférieure à 7cm). La production annuelle « bois fort »³ des forêts françaises est d'environ 103 millions de m³ soit environ 6,6 m3/ha/an.

La récolte commercialisée<sup>4</sup> connue est d'environ 35 millions de m³ chaque année et ceci de façon constante depuis une vingtaine d'années. A cette récolte connue, il faut ajouter la récolte non déclarée de feu. Le CEMAGREF a fait une synthèse des différentes études<sup>5</sup> permettant d'évaluer cette récolte et l'estime à 20,4 Mm³/an.

La récolte de bois se répartit donc de la façon suivante en 2006 :

Type de production	(en millions de m3)
Grumes (bois d'œuvre destiné au sciage ou au déroulage)	21,5
Bois de trituration (pour la fabrication de papier et de panneaux)	11,5
Autres bois d'industrie	0,5
Bois de feu déclaré	3,0
(Total déclaré)	(36,5)
Récolte estimée de bois de feu	20,4
Total	56,9

Tableau 1: Répartition de la récolte de bois des forêts françaises

La récolte totale de bois est donc évaluée à environ 57 Mm³/an ce qui est très inférieur à la production biologique des forêts.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> D'après les résultats du projet CARBOFOR de l'INRA (2002-2005), http://www.pierroton.inra.fr/carbofor/

D'après l'Institut Forestier National, 2006. La forêt française, les résultats de la campagne de levés 2005.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> D'après le Ministère de l'Agriculture. Statistiques Agreste, http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bois2008T1-2.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> D'après le CEMAGREF, 2006. Biomasse forestière disponible pour de nouveaux débouchés énergétiques et industriels.

# 2. Une partie de la surface des forêts françaises n'est pas ou ne doit pas être exploitée

Pour expliquer le décalage entre la production et la récolte des forêts françaises, plusieurs causes ont été identifiées :

- Un fort morcellement de la propriété forestière privée. La forêt privée<sup>6</sup> représente presque 75% de la surface forestière française mais presque 40% de cette surface est composée de blocs de forêt de moins de 10ha.
- Une mauvaise structuration du marché et de la filière qui ne permet pas aux entreprises de résister à la concurrence des bois d'importations pour différentes raisons que nous discuterons dans la partie IV.
- Une faible exploitabilité<sup>7</sup> en raison de la nature du sol (zone humide), de la pente (zone de montagne), de la distance de débardage ou de l'absence de desserte forestière pour évacuer le bois.
- Une relative jeunesse des peuplements : si la surface des forêts françaises est en pleine extension, c'est essentiellement à cause de la déprise agricole. En 1860, environ la moitié des forêts actuelles correspondait encore à des champs.

Il est possible d'agir sur la majorité de ces causes avec des actions et une volonté politique, permettant notamment de rendre la mobilisation du bois économiquement rentable ou attractive pour les propriétaires mais une partie de la surface des forêts n'est pas exploitable pour des raisons d'accessibilité ou de préservation de la biodiversité.

#### 2.1 Evaluation de la surface de forêt inexploitable pour des raisons d'accessibilité

Il s'agit des forêts situées en zone de montagne, avec une pente forte, ou dans des zones où les engins d'exploitation ne peuvent pas circuler (tourbières). Plusieurs experts proposent de raisonner en « classe d'exploitabilité » ce qui donne la répartition suivante :

Classe d'exploitabilité	Pourcentage
Facile	69,7
Moyenne	19,1
Difficile	6,5
Très difficile	4,8

Tableau 2: Répartition du bois en fonction de l'exploitabilité (d'après CEMAGREF<sup>8</sup>)

Les bois en classe d'exploitabilité « très difficile » sont impossibles à mobiliser. D'après le rapport Ballu<sup>9</sup>, la majorité des bois dans la catégorie « difficile » pourrait être mobilisée en améliorant les techniques d'exploitation (débardage par câble) et la desserte ce qui

D'après Forêt Privée Française, 2008. Les chiffres clés de la forêt privée 2008-2009, http://www.foretpriveefrancaise.com/data/info/163179chiffres\_cles\_2008\_bassedef.pdf

D'après l'Institut Forestier National, 2005. La forêt française 2005, surface, diversité, ressource.

<sup>8</sup> D'après le CEMAGREF, 2006. Biomasse forestière disponible pour de nouveaux débouchés énergétiques et industriels.

D'après le Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, 6ème section "nature, forêt, paysages", 2007. Rapport du Groupe de travail sur l'insuffisante exploitation de la forêt française.

pourrait toutefois être discutable d'un point de vue environnemental<sup>10</sup> (voir point suivant 2.2) mais aussi d'un point de vue économique (pour être rentable le débardage au câble doit concerner des grumes de qualité et de gros diamètres). Nous considérerons donc uniquement, pour l'instant, qu'une partie (2-3%) des bois situés en classe d'exploitabilité « difficile » ne peut pas être mobilisée pour des raisons techniques.

Nous pouvons donc estimer, au total, qu'environ 7-8 % de la surface forestière française n'est pas exploitable pour des raisons techniques.

#### 2.2 Evaluation de la surface de forêt inexploitable pour des raisons environnementales

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) recommande qu'environ 10% des écosystèmes de chaque pays soient protégés.

Le taux de forêts protégées par les catégories UICN I, II et IV (réserves intégrales non exploitées, et de réserves naturelles/parc national dont une partie fait l'objet d'exploitation) est en France de 1,09%<sup>11</sup>. Même si l'on considère les îlots de sénescence qui ne correspondent à aucun statut IUCN, la surface de forêt protégée de façon intégrale est sans doute de l'ordre de 1,5% ce qui est très insuffisant.

Pour atteindre l'objectif de 10%, plusieurs outils sont disponibles : les parcs nationaux, les réserves naturelles ou nationales, les réserves biologiques intégrales dans les forêts publiques, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope. Précisons, par ailleurs, que certains peuplements qui accueillent des espèces d'intérêt patrimonial, ne sont pas exploités en raison de la protection réglementaire de ces espèces (aire de rapaces, espèces végétales protégées...). Ils acquièrent ainsi une protection intégrale sans avoir de statut particulier. En complément, il est également indispensable de favoriser l'installation d'une trame-îlots de sénescence au sein des massifs forestiers. Cette trame doit ellemême être complétée par la présence de bois mort diffus (un ou deux arbres morts ou sénescence, de diamètre supérieur à 40cm par hectare) dans l'ensemble des peuplements forestiers qui sera considérée dans la partie III (« restaurer la qualité des écosystèmes forestiers »). Le bois mort doit donc être préservé à trois niveaux correspondant à des surfaces, des distances et des volumes différents : niveau du massif (parc national ou réserve); niveau du peuplement au sein du massif (îlots); niveau de l'arbre au sein du peuplement (arbres morts diffus).

Pour suivre l'esprit de la recommandation de l'UICN<sup>12</sup>, nous proposons une couverture de 5% pour les réserves naturelles, de 4 % pour les ilots de sénescence et de 1% pour les zones inaccessibles pour la protection des espèces soit 10% de la surface forestière.

En effet, l'exploitation des bois en classe « difficile » est possible mais pas de façon systématique car ils peuvent se trouver dans des zones importantes pour l'environnement, comme des tourbières, ou pour le paysage, comme en forêt de montagne.

Daniel Vallauri, WWF, com.pers.

Et non la lettre puisque les îlots de sénescence ne correspondent à aucun statut de l'IUCN

# 2.3 Synthèse : évaluation du pourcentage de la production biologique des forêts non exploitable

Nous proposons deux hypothèses simplificatrices :

- Le pourcentage de surface de forêt inexploitable est équivalent au pourcentage de la production biologique inexploitable ce qui implique notamment que les forêts protégées doivent couvrir la diversité des écosystèmes de façon représentative (notamment en plaine) et ne pas être concentrées uniquement dans les massifs les moins productifs.
- Une partie de la surface de forêt inexploitable techniquement (2-3%) recoupe une partie de la surface inexploitable pour des raisons environnementales. C'est le cas, par exemple, d'une partie des forêts de montagne ou des forêts avec des sols humides.

Au final, nous pouvons estimer qu'environ 15% de la production biologique des forêts françaises n'est pas mobilisable, soit environ 24 millions de m³/an.

La production annuelle « bois fort » disponible est également réduite, de façon proportionnelle, à environ 88 Mm³/an (103\*0,15).

### 3. Répartition de la production en fonction de différents usages pour aller vers une société soutenable

#### 3.1 Restaurer un volume suffisant de bois mort en forêt

Par ailleurs, si les forêts françaises sont globalement en phase de capitalisation, c'est, en partie, parce que la surface forestière est en constante augmentation (forêt jeune) car la quantité de bois mort laissé en forêt reste, globalement, insuffisante.

On l'estime à environ 6 à 10 m³/ha¹³ alors que les recherches en écologie forestière estiment qu'il faudrait environ entre 20-40 m³/ha¹⁴ pour garantir un bon état écologique des forêts. En effet, le bois mort joue un rôle clé dans l'équilibre de l'écosystème forestier car il est indispensable au maintien de la biodiversité et du bon fonctionnement des sols (notamment en terme de stockage de CO<sub>2</sub>). Par exemple, le Pic tridactyle est lié à un seuil estimé à plus de 18 m<sup>3</sup> /ha<sup>15</sup>.

Afin d'assurer un équilibre entre exploitation et conservation, il parait nécessaire de laisser environ 25% de l'accroissement dans la forêt sous forme de bois mort<sup>16</sup>.

En considérant que l'on conserve 25% de l'accroissement annuel moyen par hectare (10m³/ha/an), il est possible de rétablir un volume de bois mort suffisant dès 2020.

Situation initiale (2009)	Taux annuel d'augmentation du	Situation en 2020	
	bois mort		
6 - 10 m3/ha	2,5 m3/ha/an	33,5 – 37,5 m3/ha (dont il faudra	
		déduire une partie liée à la	
		décomposition)	

Tableau 3: Simulation de l'augmentation du volume de bois mort entre aujourd'hui et 2020

Pour rétablir un stock suffisant de bois mort dans les forêts exploitées, il faudrait donc laisser en forêt environ 38,5 Mm<sup>3</sup>/an de la production biologique annuelle. Il s'agit bien sûr d'une situation moyenne car dans de nombreux peuplements il sera difficile de trouver un volume de bois mort suffisant.

Pour la fertilité des sols, il est indispensable de laisser les rameaux et les feuilles (où se concentrent les éléments minéraux), et de façon plus générale, une partie du houppier.

Pour la biodiversité et la restauration du stock de carbone dans l'écosystème forestier, il est souhaitable de laisser des arbres vieillir, au-delà de l'âge d'exploitabilité, pour assurer un flux continu de vieux bois morts.

En considérant que le volume de bois mort laissé en forêt se repartit de façon égale entre le volume « bois fort » (gros bois potentiellement commercialisable) et les rémanents (houppiers), la production « bois fort » récoltable n'est plus que d'environ 72 Mm<sup>3</sup> (88-38,5/2).

Estimation à partir de Hamza, Cluzeau, 2005. Evaluation du bois mort par l'Inventaire forestier national : situation et perspectives d'amélioration

D'après Vallauri, 2005. Le bois dit mort, une lacune des forêts en France et en Europe

D'après Butler et Schlaepfer, 2004

D'après Stoeckli, 2005. Etat de la conservation du bois mort en Suisse. Quelle est la quantité de bois mort nécessaire? in Vallauri et al. (coord.) 2005. Bois mort et à cavités, une clé pour des forêts vivantes. Tec & Doc, pp 31-44.

#### 3.2 Utiliser davantage de bois dans la construction (bois d'œuvre)

Le bois est un excellent matériau de construction, en particulier, lorsqu'il est utilisé en substitution de matériaux dont l'impact environnemental est plus lourd : bloc béton, aluminium ou PVC.

Aujourd'hui, le secteur de la construction utilise environ 21 Mm³/an de bois dont 5 Mm³/an importés¹7 ce qui représente une part de marché d'environ 10% par rapport aux autres matériaux¹8.

L'Accord cadre Bois-Construction-Environnement a pour objectif de faire passer cette part de marché de 10 à 12,5% d'ici 2010<sup>19</sup>.

Cet objectif reste très modeste comparé à d'autres pays : en Allemagne, le bois représente 15% des matériaux utilisés dans la construction et en Amérique du Nord et en Scandinavie, 35%. Dans ces deux régions du monde, 90% des maisons individuelles sont construites en bois contre une pour quinze en France.

Si l'on voulait faire passer la part de marché du bois de 10% à 35% (ce qui est nettement plus ambitieux que l'Accord cadre Bois-Construction-Environnement qui prévoit seulement 12,5%), il faudrait récolter 73,5 millions de m³ par an ce qui est supérieur à la production « bois fort » disponible en prenant en compte les enjeux de biodiversité et de fertilité des sols(voir synthèse 3.6).

Nous proposons donc de faire passer de 21 Mm3/an à 31Mm3/an la part de bois dans la construction mais surtout nous proposons d'utiliser en priorité des bois locaux plutôt que des bois d'importation.

En effet, aujourd'hui, les techniques de construction en bois reposent essentiellement sur l'utilisation des résineux de qualité qui sont importés des pays d'Europe du Nord. Le développement de la construction en bois profite pour l'instant davantage aux sciages d'importation qu'aux sciages français<sup>20</sup>. Paradoxalement, alors que la forêt française est globalement sous-exploitée, le bois représente le deuxième poste de déficit commercial de la France<sup>21</sup>. Il est illusoire de croire que le simple développement d'un label « bois construction » comme proposé dans le Grenelle de l'Environnement permettra d'inverser cette tendance. Pour réduire notre dépendance à ces importations, sans pour autant planter massivement des résineux (notamment dans les forêts de plaine et/ou en substitution à des feuillus), nous proposons de faire évoluer les techniques de construction en bois afin de mieux valoriser les bois de feuillus, majoritaires dans les forêts françaises (notamment ceux de qualité secondaire, voir 4.4).

D'après la Fédération Française du Bâtiment

D'après le Comité National pour le Développement du Bois, <a href="http://www.cndb.org/telechargements/N1">http://www.cndb.org/telechargements/N1</a> HABITAT.pdf

D'après le Comité National pour le Développement du Bois http://www.cndb.org/le\_cndb/plan\_bois\_construction\_dossier.php

D'après le Ministère de l'Agriculture, 2008. Le marché du bois en France: situation actuelle et perspective à court terme. Rapport soumis au Comité du Bois de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies, 66ème SESSION. p.5: « Jusqu'en 2007, le dynamisme du marché de la construction, principal utilisateur de sciages et de panneaux à base de bois a profité très largement aux sciages d'importation dans la mesure où la production française de sciages restait stable (9,9 Mm3 en 2007) alors que la demande augmentait (13 Mm3) »

http://www.anglade-structures-bois.fr/boissociete/bois%20obligatoire/pdf/le%20Pr%E9sident%20booste%20le%20bois.pdf

Par ailleurs, nous proposons d'accompagner une politique de promotion du bois dans la construction d'autres mesures : mieux valoriser le parc de logement existant, associer le bois à d'autres écomatériaux (par exemple, la paille) ou, de façon plus importante, favoriser le développement du logement collectif par rapport au logement individuel. En effet, la construction d'un logement collectif permet de faire une économie de matériaux et d'énergie (40% de bois de moins qu'un logement individuel, voir ci-dessous). De plus, en favorisant la densification du logement, on diminue l'étalement urbain et donc la pression sur les terres agricoles... et les forêts.

#### Quelle quantité de bois pour construire un logement?

Le Comité National pour le Développement du Bois a mis au point une méthode, très complète, pour évaluer la quantité de bois nécessaire à une construction aussi bien pour les éléments de structure (charpente) que de menuiseries (porte, fenêtre, escalier) ou de décoration (lambris).

Si l'on veut doubler la quantité moyenne de bois utilisée par rapport à la situation actuelle et évaluer la quantité de bois supplémentaire à récolter, considérons plusieurs hypothèses :

- Surface habitable movenne : 90 m²
- Doublement de la quantité de bois actuellement utilisée pour un logement individuel et pour un logement collectif : respectivement, 120 dm3/m2 et 70 dm3/ m2
- Taux de transformation en première transformation (sciage) et en deuxième transformation (menuiserie, parqueterie): respectivement, 30% et 50%. Si l'on considère que la majorité du bois utilisée n'a subi qu'une seule transformation (charpente), nous pouvons considérer un taux global de transformation de 25%.

#### Résultats:

Pour un logement individuel, cela représente 43 m3 de bois récolté (90\*120\*0,001/0,25) et pour un logement collectif 25 m3 de bois récolté (90\*70\*0,001/0,25)

#### 3.3 Plus de bois-énergie et moins de papier

En 2006, le CEMAGREF a réalisé une méta-étude<sup>22</sup> (=synthèse de plusieurs études) pour évaluer la disponibilité en biomasse forestière pour des usages énergétiques et industriels en France. Cette étude fait apparaître un volume disponible total de 50,4 Mm³/an. Cette estimation prend en compte la nécessité de laisser des rémanents en forêts mais si l'on considère un effort plus important pour améliorer le volume de bois mort en forêt (25% de l'accroissement) et une augmentation de la surface de forêt protégée, il est plus raisonnable de considérer un volume disponible d'environ 40 Mm3/an (voir tableau de synthèse).

La question qui se pose est : comment répartir ce volume disponible entre les usages énergétiques et les usages industriels (fabrication de papier et de panneaux).

D'après le CEMAGREF, 2006. Biomasse forestière disponible pour de nouveaux débouchés énergétiques et industriels.

Aujourd'hui, on estime à environ 20,4 Mm3/an le bois récolté pour le chauffage et à environ 11,5Mm3/an<sup>23</sup> la récolte de bois de trituration (9,3 Mm<sup>3</sup>/an<sup>24</sup> consommés pour la fabrication de papier et de carton et 2,2 Mm<sup>3</sup> pour l'industrie du panneau) soit un total d'environ 31,9 Mm3/an.

#### 3.3.1 Développer le bois énergie

Pour construire une société soutenable, le développement du bois énergie, est une des priorités car il s'agit d'un énergie renouvelable et locale (pas besoin de lignes à haute tension pour un transport sur de longues distances).

Nous proposons donc une augmentation de la récolte de bois énergie en forêt qui passerait de 20,4 Mm3/an à environ 30 Mm3/an.

Toutefois pour éviter une trop forte orientation de la gestion forestière vers la production de bois énergie ou la conversion de terres agricoles en taillis à courte rotation, nous proposons que le développement du bois énergie soit couplé, en priorité, à une augmentation de la transformation locale des bois et à une valorisation des produits connexes de scieries (voir 4.2).

#### 3.3.2 Réduire de 50% la consommation de papier

L'industrie papetière joue aujourd'hui un rôle-clé dans l'équilibre économique global de la filière bois car elle constitue le principal débouché pour les bois d'éclaircies et les produits connexes de scieries.

L'émergence de la demande en bois énergie remet en cause cette situation de « quasimonopole » et est vivement critiquée par l'industrie papetière qui considère notamment les subventions au bois énergie comme de la concurrence déloyale<sup>25</sup>.

L'industrie papetière ne souhaite pas « partager » le gisement de produits connexes de scieries et de bois d'éclaircies et propose plutôt de mobiliser de nouveaux gisements. Or, si la forêt est globalement aujourd'hui sous-exploitée, cela ne signifie pas que la ressource est illimitée : des choix doivent être pris pour arbitrer entre les différents usages comme le démontre ce rapport.

L'utilisation de papier est indispensable pour construire une société soutenable mais la surconsommation (publicité, impression à usage unique, suremballage) n'est pas souhaitable.

Aujourd'hui, nous consommons 11,1 MT/an de papier et cartons dont 6,6 MT/an importés (soit 60%) et nous exportons 5,5 MT/an<sup>26</sup>. Pour permettre aux pays du Sud de consommer une part croissante de papier sans globalement exercer de pression supplémentaire sur les forêts et les terres cultivables, il est nécessaire de réduire de 50% notre consommation

11

D'après le Ministère de l'Agriculture, 2008. Le marché du bois en France: situation actuelle et perspective à court terme. Rapport soumis au Comité du Bois de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies, 66ème SESSION. p.6

D'après le site de la COPACEL, et l'AJENA pour la conversion T/M3. L'industrie papetière a consommé 8,4 MT de bois dont 70% de bois récolté et 30% de déchets de scieries. Les bois récoltés sont à 61% des résineux et 39% des feuillus. Le coefficient de conversion T/m3 étant de 1,7 pour les résineux et 1,4 pour les feuillus.

D'après le rapport de la Commission des Affaires Economiques, de l'Environnement et du Territoire de l'Assemblée Nationale sur le devenir de l'industrie papetière et des industries dépendantes, 2006. P.21 http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/rap-info/i3253.pdf

 $<sup>^{26}\,\,</sup>$  D'après la COPACEL, http://internet.copacel.org/chiffres.php#matiere

de papier<sup>27</sup>. Cet objectif a été réaffirmé lors du Grenelle de l'Environnement, l'Etat s'engageant à réduire de 50% la consommation de papier dans l'administration d'ici à 2012.

Si l'on considère que cet effort porte essentiellement sur les papiers importés, et que l'on continue d'améliorer le taux de recyclage, les besoins en bois français de l'industrie papetière diminueraient légèrement (en considérant également qu'une partie de la production est toujours exportée vers les pays européens moins riches en forêt).

Nous proposons donc d'utiliser environ 7 Mm3/an de la production biologique des forêts françaises pour l'industrie papetière (et environ 4 Mm3/an de produits connexes de scieries ce qui est comparable à la situation actuelle, voir 4.2).

#### 3.3.3 Augmenter la production de panneaux de bois

L'industrie des panneaux de bois consomme aujourd'hui essentiellement des produits connexes de scieries (environ 3 Mm3/an), des déchets de panneaux recyclés et très peu de bois brut (environ 2 Mm3/an).

Ces panneaux de bois sont utilisés dans l'industrie de l'ameublement et de la construction et présentent l'intérêt de se substituer à des matériaux plus polluants (plastique, panneaux de gypse). Les progrès récents ont permis de réduire considérablement les émissions de formaldéhyde (un composé organique volatile cancérigène) et il est désormais possible de fabriquer des panneaux quasiment sans formaldéhyde (EO).

En prenant en compte une amélioration de la filière de recyclage des vieux panneaux de bois (où beaucoup de progrès sont à faire), nous proposons de ne pas augmenter les prélèvements de bois en forêt pour l'industrie du panneaux (2Mm3/an) mais de doubler la part de produits connexes de scieries (6 Mm3/an, voir 4.2)

#### 3.4 Fabriquer davantage de meubles en bois plutôt qu'en plastique

Les meubles sont fabriqués à partir de panneaux de bois et de bois massif. Ce sont essentiellement des bois de feuillus qui sont utilisés : 52% des sciages de feuillus sont destinés à l'industrie de l'ameublement<sup>28</sup>. Cela représente 1,1 Mm³/an de sciages de feuillus soit l'équivalent de 3,8 Mm³/an.

Pour augmenter la proportion de meubles en bois, en substitution à des matériaux plus polluants et en complément à la création de filières de recyclage/récupération permettant d'augmenter la durée de vie des meubles, nous proposons de doubler la récolte de bois destiné à l'industrie du meuble.

\_

D'après European Paper Network, 2006. A common vision for transforming the european paper industry. http://www.shrinkpaper.org/pages/our-vision/index.shtml

D'après le site boisforêt-info, http://www.boisforet-info.com/bfi2/valeur-sciage.htm

### 3.5 Soutenir la fabrication, le recyclage et la valorisation en fin de vie des emballages en bois

La fabrication des emballages en bois est aujourd'hui essentielle à l'équilibre économique de la filière bois. De même que les produits connexes de scieries sont aujourd'hui valorisés par l'industrie papetière, les surbilles et les sciages de moins bonne qualité (délignures ou noyaux) sont valorisés par la fabrication de palettes. De nombreuses petites scieries, en milieu rural, se sont spécialisées dans cette production. De plus, l'intérêt des emballages en bois est d'être réutilisable et valorisable en bois énergie en fin de vie.

Aujourd'hui, on considère qu'environ 28% des sciages résineux et 25% des sciages feuillus sont destinés à la fabrication d'emballages soit respectivement, 2,4Mm3/an et 0,5 Mm3/an<sup>29</sup>. Cela représente un volume de bois récolté d'environ 10 Mm3/an (2,9/0,3) que nous proposons de conserver.

# 3.6 Synthèse et propositions de répartition de la production biologique des forêts françaises en fonction de différents usages

Le tableau de synthèse ci-dessous permet de visualiser la répartition de la production biologique des forêts françaises en fonction des différents usages en évaluant, par ordre de priorité, les usages les plus importants dans l'optique de construire une société soutenable.

Il est assez difficile de distinguer, dans la situation actuelle, la part de bois récoltée dans les forêts françaises de celle qui est importée.

Dans le scénario d'une société soutenable, comme la France dispose d'un grand patrimoine forestier, nous faisons l'hypothèse qu'une importation nette<sup>30</sup> de bois n'est pas souhaitable. Le contraire indiquerait un dépassement de notre espace environnemental et un problème de surconsommation par rapport à la production biologique des forêts françaises. Nous avons même considéré dans nos hypothèses (notamment celles sur le papier) que la France continue d'exporter (net) une partie des produits issus de la forêt vers des pays où le couvert forestier est moins important (exemple : Pays-Bas, Royaume-Unis) : dans ce cas, l'espace environnemental est envisagé à l'échelle européen.

Ce tableau permet de prendre conscience concrètement que des choix doivent être faits pour augmenter la récolte de bois pour certains usages et la réduire pour d'autres, et ainsi éviter de prélever plus que la production biologique.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> D'après le site boisforêt-info, http://www.boisforet-info.com/bfi2/valeur-sciage.htm

Le terme « importation nette » est utilisé dans le sens de « balance commerciale » c'est-à-dire la différence entre les exportations et importations. L'idée n'est donc pas d'arrêter toute forme d'importation de bois mais de les raisonner en aller vers des filières plus équitables et plus durables (bois exotiques) et en évitant les transports trop impactant pour l'environnement.

En Mm³/an	Consommation actuelle ( <u>récolte locale +</u> <u>importation)</u>	Proposition de répartition de la production « bois fort » (sans importation)	Proposition de répartition de la production hors « bois fort » (sans importation)	Priorité	Justification
					Substitution à des matériaux plus
Récolte de bois pour le bâtiment	21	31		+++	polluants. Lutte contre les changements climatiques. Substitution aux importations.
Récolte de bois-énergie	20	10	20	++	Substitution aux énergies fossiles et nucléaire. Lutte contre les changements climatiques. Le volume de bois récolté augmente d'environ 50% par rapport à la situation actuelle (20 Mm³/an) mais il faut ajouter les déchets de scieries.
Récolte de bois pour l'industrie papetière	9,3	7		+	Réduction de la consommation de papier de 50% avec arrêt des importations.  Augmentation du taux de récupération de papiers.
Récolte de bois pour l'industrie du panneau	2,2	2		+	Création d'une filière de récupération et de recyclage des panneaux de bois.
Récolte de bois pour l'industrie de l'emballage	10	10		+	Amélioration du recyclage et de la réutilisation des emballages.
Récolte de bois pour l'industrie de l'ameublement	4	8		++	Substitution à des matériaux plus « polluants ». Le volume de bois récolté pour l'ameublement est doublé par rapport à la situation actuelle (4Mm³/an).
Sous-total récolte	-	68	20		
Bois situé dans une forêt non exploitée	-	16	8	Non modulable	Bois inexploitable techniquement ou situé dans une forêt de conservation
Bois mort laissé en forêt	-	19	19	++++	Risque d'appauvrissement de la biodiversité ou de diminution de la fertilité des sols
Total	-	103	47		

Tableau 4: Répartition soutenable de la production biologique des forêts françaises en fonction de différents usages

Il s'agit d'un exercice de projection pour guider la mise en place de politiques forestières pertinentes. Pour atteindre ces objectifs de répartition de la production biologique des forêts françaises, il faudra plusieurs années, voir plusieurs dizaines d'années mais surtout la mise en place d'actions et de politiques ambitieuses permettant vraiment d'assurer l'équilibre entre écologie et économie.

#### 4. Relocaliser l'économie forestière

# 4.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et anticiper la pénurie de pétrole

Le bois est souvent présenté, à juste titre, comme un matériau écologique car il stocke du CO<sup>2</sup>, l'un des principaux gaz à effet de serre, lors de sa croissance. Mais est-ce toujours le cas si ce bois est importé de l'autre côté de la planète ?

# Évaluation des émissions de gaz à effet de serre liées au transport du bois dans le Bassin du Congo

Dans le Bassin du Congo, en Afrique Centrale, l'exploitation forestière se déplace de plus en plus à l'intérieur du massif forestier. Les bois de l'Est du Cameroun ou du Nord du Congo sont ainsi transportés par grumiers jusqu'au port de Douala ce qui représente parfois plus d'un millier de kilomètres.

Pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre liées au transport de ce bois jusqu'au port de Douala, considérons plusieurs hypothèses<sup>31</sup> :

- Charge moyenne d'un grumier : 32 m3
- Consommation en charge, 70L de gazole/100km et, à vide, 40L/100km (pour le retour)
- Trajet : Ouesso (Nord Congo) à Douala (Cameroun), environ 1200km
- 1 litre de gazole produit 2,3 kg de CO2

Au total, le transport d'un m3 de bois de la forêt au port d'exportation aura émis 60kg de CO2 pour le trajet aller et 35kg de CO2 pour le trajet retour soit environ 95kg de CO2/m3.

Ce calcul simplifié ne prend pas en compte toutes les étapes de la chaine logistique et les taux de transformation correspondants. En effet, l'essentiel du bois transporté entre la forêt et le port de Douala sera perdu lors de sa transformation :

- Rendement moyen première transformation (sciage): 30%32
- Rendement moyen deuxième transformation (fabrication de parquet) : 56%

Les émissions de CO2 liées au transport, ramené à un m3 de produit fini (parquet) sont alors d'environ 565 kg de CO2/m3.

Si l'on ajoute les émissions de CO2 liées à l'exploitation de ce bois (engins lourds pour le débardage notamment), au transport maritime et au transport du port français au site d'utilisation, il est probable que l'on dépasse la tonne de CO2/m3 de bois ce qui annule le bénéfice pour la lutte contre le changement climatique... surtout si l'on compare au même parquet mais fabriqué à partir de chêne local!

<sup>31</sup> D'après des données concernant l'entreprise Coron au Cameroun fournies par Mr Jean Liboz, expert forestier.

D'après FCBA, 2007. Evaluation de l'impact environnemental lié à la logistique pour un parquet de fabrication française et un parquet de fabrication chinoise.

L'objectif de ce calcul n'est pas de faire une généralité d'un exemple. Tous les bois tropicaux ne sont pas exploités à 1200 km d'un port (même si cette situation se généralise) ou tous ne sont pas transportés sous forme de grumes. De plus en plus, ces grumes sont d'abord sciées avant d'être transportées ce qui réduit l'impact logistique. Néanmoins, au moment où l'on cherche à réduire les émissions de gaz à effet de serre, il est pertinent de se poser la question de la responsabilité de transporter des bois sur de telles distances alors qu'une ressource locale existe.

En 2007, l'Union Française des Fabricants et Entrepreneurs de Parquets a demandé à l'institut technologique FCBA d'évaluer l'impact environnemental lié à la logistique pour un parquet de fabrication française et un parquet de fabrication chinoise<sup>33</sup>. La conclusion est la suivante : « L'impact environnemental de la logistique est multiplié par 17 pour les indicateurs d'effet de serre et de consommation de pétrole et par 50 pour l'indicateur d'acidification de l'air lorsqu'on produit des parquets en Chine à l'aide de grumes françaises au lieu d'une fabrication locale. 1000 m² de parquet représentent 10 tonnes de bois et permettent donc de stocker 16 tonnes de dioxyde de carbone. L'impact de la logistique pour le scénario français représente 1.13 tonnes de dioxyde de carbone. L'impact de la logistique pour le scénario chinois représente 19 tonnes de dioxyde de carbone et est donc supérieur à la quantité de dioxyde de carbone stockée dans le bois. »

Si le développement de filières locales peut avoir un intérêt pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, il s'agit également d'un choix stratégique pour préparer l'avenir. En effet, avec la pénurie de pétrole et les efforts pour lutter contre le réchauffement climatique, le prix de l'énergie devrait augmenter de façon forte. Le coût de la logistique risque de représenter une part croissante du prix final d'un produit ce qui va renforcer la compétitivité des filières courtes. Investir aujourd'hui pour s'assurer du maintien d'un tissu d'entreprises locales a donc un sens car il sera beaucoup plus difficile de recréer ces entreprises dans 10 ou 20 ans si elles disparaissent aujourd'hui plutôt que de les maintenir en les aidant à s'adapter aux nouveaux marchés.

#### 4.2 Transformer plus de bois local, c'est créer plus de produits connexes de scieries

On estime qu'environ 40% du volume d'une grume peuvent être récupérés après sciage<sup>34</sup>. Ainsi récolter et transformer 49 Mm3 (voir synthèse 3.6) de bois en France permettrait de produire environ 20 Mm3/an de produits connexes de scieries valorisables en bois énergie ou en bois de trituration.

Nous proposons de répartir ce « gisement » en priorité pour la production d'énergie (chaleur ou cogénération), puis pour l'industrie des panneaux et enfin pour l'industrie papetière.

Volume total de bois scié (bâtiment + emballage + ameublement)	49 Mm3/an
Volume total de produits connexes de scieries (40% du volume total	Environ 20 Mm3/an
de bois scié)	
Volume de produits connexes – bois énergie	10 Mm3/an
Volume de produits connexes – industrie papetière	4 Mm3/an
Volume de produits connexes – industrie panneaux	6 Mm3/an

Tableau 4 : Estimation du gisement de produits connexes de scieries et ventilation selon différents usages

34 Ibid.

<sup>33</sup> Ihid.

Le choix de ces priorités se justifie pour les raisons suivantes :

- Renforcer l'équilibre économique des scieries en ouvrant un nouveau débouché rémunérateur pour les produits connexes. Aujourd'hui, seulement 0,5 MT/an (soit 0,7 – 0,8 Mm3/an) de ces produits est valorisé sous forme de bois énergie sur un total d'environ 8,7 MT/an. La majorité des produits connexes de scieries est destinée à l'industrie de la trituration<sup>35</sup>.
- Éviter une trop forte orientation de la gestion forestière vers la production de bois énergie ou la conversion de terres agricoles en taillis à courte rotation.
- Alimenter localement les projets de chauffage individuels ou collectifs sans avoir à transporter sur de longues distances des plaquettes ou des granulés de bois. En important des bois de construction plutôt qu'en les récoltant et en les transformant localement, nous avons un double impact négatif en terme de lutte contre les changements climatiques : augmentation des émissions de gaz à effet de serre liées au transport des bois de construction et non création d'un gisement local de produits connexes de scierie.

Si l'on considère les arbres hors forêt (haies, arbres de ville) qui représentent un gisement de 10 à 15 Mm³/an³6, nous pouvons évaluer le gisement total de bois énergie en France

	Situation actuelle	Proposition
Récolte de bois en forêt (et broyage sous forme de	20,4 Mm3/an	30 Mm3/an
plaquettes)		
Récolte de bois hors-forêt	15 Mm3/an	15 Mm3/an
Valorisation des sous-produits de scieries (si la récolte de bois d'œuvre double et que ce bois est transformé localement)	0,7 - 0,8 Mm3/an	10 Mm3/an
Total	36 Mm3/an	55 Mm3/an soit environ
		13,5 Mtep

Tableau 5: Gisement total de bois énergie en

#### 4.3 Faire de la faible taille des entreprises de la filière bois un atout plutôt qu'un handicap

De façon générale, les entreprises de la filière bois sont caractérisées par un besoin en fond de roulement important (pour acheter et stocker du bois) et des capitaux propres très faibles, d'où une faible capacité d'investissement et de croissance externe (rachat de concurrents). Il en résulte une filière très atomisée puisque deux entreprises sur trois emploient moins de 50 salariés<sup>37</sup>. L'autre conséquence indirecte est que ces entreprises sont très dispersées et maillent de façon remarquable les territoires ruraux. Elles permettent ainsi d'équilibrer l'aménagement du territoire.

L'interdépendance entre les entreprises est souvent très forte : par exemple, une parqueterie peut vendre les chutes de bois qu'elle ne peut pas utiliser pour fabriquer des parquets (carrelets) à une menuiserie qui les utilisera pour fabriquer des portes ou des fenêtres en lamellé-collé (assemblage de carrelets).

D'après l'AFOCEL, 2006. Synergie et concurrence entre utilisation énergétique du bois et autres usages : état des lieux, évolution et propositions d'amélioration - Rapport Provisoire. AFOCEL, Biomasse Normandie, CTBA. 5 juillet 2006. 60p.

D'après le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et des Finances, 2008. Le bois en chiffre, http://www.industrie.gouv.fr/sessi/publications/dossiers\_sect/pdf/bois2008.pdf

D'après les statistiques Agreste 2006. http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bois2008T2.pdf

Pour pallier à la faible capacité d'investissement individuelle des entreprises, il est également possible d'encourager la structuration d'équipements communs. Il peut s'agir de l'achat de broyeurs pour les entreprises de travaux forestiers pour faire des plaquettes de bois énergie ou encore de séchoirs pour les scieries. Par exemple, le Parc Naturel Régional des Chartreuses a financé la création d'un séchoir collectif pour les scieries.

#### 4.4 Créer des emplois en milieu rural et équilibrer l'aménagement du territoire

En France, on estime que la filière forêt-bois représente 450 000 emplois<sup>38</sup>. Alors que l'industrie papetière et l'industrie du meuble ont perdu presque 25 000 emplois depuis 2000, les industries du travail du bois ont maintenu les leurs. L'emploi est stable grâce au dynamisme des secteurs des menuiseries-charpentes et de l'emballage. Avec la hausse du prix du pétrole et de l'énergie, l'industrie de transformation du bois a mieux résisté que l'industrie papetière car les achats d'énergie ne représentent que 2% de la production propre contre 10% pour cette dernière. La hausse du prix des matières plastiques a également permis de renforcer la compétitivité du bois sur le marché des matériaux. Enfin, plus le prix du pétrole augmente, plus le bois énergie devient compétitif.

En dehors de la crise économique actuelle de nature conjoncturelle, la hausse structurelle du prix de l'énergie liée à l'appauvrissement des réserves de pétrole et aux efforts pour lutter contre les changements climatiques devrait bénéficier pleinement aux entreprises de la filière forêt bois.

Cette filière représente donc un gisement considérable d'emplois pour le futur. Si l'on considère une récolte actuelle déclarée d'environ 36,5 Mm³/an, le ratio est d'un emploi pour environ 80 m³ de bois récolté. Néanmoins pour évaluer le potentiel de création d'emplois lié à une augmentation de la récolte de bois, considérons plutôt un ratio d'un emploi pour 300 m³₃₃. Si la récolte de bois augmente d'environ 41Mm³, cela représente la création de 135 000 emplois.

# 4.5 Soutenir la recherche et le développement dans la filière bois (de façon au moins équivalente à l'industrie automobile)

Si l'on ne considère que les emplois de la filière bois (hors artisanat), soit environ 173 000, cette filière représente un nombre d'emploi équivalent à ceux de l'industrie automobile (hors sous-traitant)<sup>40</sup>. Contrairement à l'industrie automobile, la filière bois est une filière d'avenir pour répondre au défi de la lutte contre les changements climatiques. Alors que le gouvernement a débloqué 7,8 milliards d'euros<sup>41</sup> pour aider la filière automobile à sortir de la crise, combien ont été débloqués pour la filière bois ? Des subventions d'urgence dans la filière bois permettraient de protéger et créer des emplois à court terme, tout en allant dans le sens des engagements français à moyen et long terme en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

D'après le Ministère de l'Agriculture, http://agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.foretbois\_r36.html

D'après AreaWood, http://www.areawood.com/documents/pourquoi%20le%20bois%20dans%20la%20construction.pdf

D'après le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et des Finances, 2008. Le bois en chiffre, http://www.industrie.gouv.fr/sessi/publications/dossiers\_sect/pdf/bois2008.pdf

http://www.premier-ministre.gouv.fr/chantiers/plan\_relance\_economie\_1393/relancer\_secteur\_automobile\_1397/pour\_un\_plan\_global\_62793.html

Pour développer la filière bois en France et aller vers une société soutenable, les investissements en recherche et développement sont pourtant cruciaux. Nous avons identifié trois chantiers prioritaires :

- La chimie verte et les traitements propres pour renforcer la durabilité des bois locaux et permettre une utilisation en extérieur, en substitution aux bois tropicaux. La recherche publique ou privée a permis de mettre au point plusieurs procédés de traitements propres à base d'huile végétale (oléothermie<sup>42</sup>, woodprotect<sup>43</sup>, ASAM<sup>44</sup>..). Ces traitements peuvent permettre de valoriser localement des bois dont les débouchés sont instables comme le hêtre. Le marché du hêtre, fortement orienté vers l'exportation, est très fragile à tel point que l'ONF a recommandé aux communes alsaciennes en octobre 2008 de ne pas en couper sans avoir au préalable signé un contrat d'approvisionnement avec une scierie. Pourtant, il existe de nouveaux traitements comme la rétification ou le thermochauffage qui permettent d'ouvrir des débouchés au hêtre. Dans le Nord, le centre du bois de Trélon a mis au point un procédé<sup>45</sup> (imprégnation axiale à cœur) permettant de renforcer la durabilité du hêtre. Un site de transformation, avec une capacité de traitement de 10 000m<sup>3</sup>/an, est prévue en 2009 avec pour objectif de s'approvisionner dans le massif de l'Avesnois. Le département du Nord a été le premier client à tester le procédé en commandant environ 2000m2 de terrasses pour le site touristique du Val Joly.
- La fabrication de colles sans émission de composés organiques volatiles (COV) toxiques comme le formaldéhyde (cancérigène).
- Les techniques de valorisation des bois de qualité secondaire. En France, par exemple, il n'existe que très peu d'entreprises capables de proposer des poutres de grandes sections en lamellé-collé (ou même des menuiseries) d'où la nécessité d'en importer. De même, des techniques innovantes restent méconnues, comme les Bois Massifs Reconstitués (BMR) ou le lamibois (LVL) qui permettent d'utiliser des bois secondaires (feuillus ou résineux) dans des emplois nobles (structure notamment).

#### 4.6 Développer la normalisation pour ouvrir des débouchés aux essences locales

Aujourd'hui, architectes et maîtres d'œuvres recherchent des solutions qui optimisent les dimensions (charpente industrielle) et qui permettent des poutres de longue portée (lamel-lé collé). Les procédés constructifs modernes, issus de pays étrangers, sont très normalisés et favorisent indirectement l'emploi des essences de leurs pays d'origine (dont les caractéristiques ont servi de base à l'établissement des normes).

De ce fait de nombreuses essences locales, pourtant utilisées traditionnellement dans la construction (cas du chêne), ne peuvent être utilisées dans les structures modernes, par manque de normalisation.

Traitement mis au point par l'entreprise Lapeyre, http://www.woodprotect.fr

Voir le site http://www.oleobois.com/

L'ASAM ou Anhydride succinite d'alkénoate de méthyle est une molécule dérivée de l'huile de colza mise au point par l'INRA, 2006. http://www.inra.fr/presse/procede\_non\_toxique\_de\_traitement\_du\_bois

http://www.lavoixeco.com/actualite/Secteurs\_activites/Artisanat/2008/10/25/article\_du-hetre-aussi-robuste-que-du-teck-une-p.shtml

Il est donc important de mieux caractériser les essences locales (chêne, pins, mélèze, etc.) pour leur permettre d'intégrer ou d'être plus présente dans la norme NF B-52-001, passage obligé pour les emplois structurels du bois. Il est également important de mieux caractériser les nouveaux produits (bois massifs reconstitués notamment) qui pourront permettre de valoriser en structure des pièces impropre aux usages que sont l'ameublement, la menuiserie ou le parquet.

Le développement de l'usage des essences locales (et notamment des bois de qualité secondaire) imposera vraisemblablement de passer d'un classement visuel (souvent rédhibitoire pour les bois locaux) à un classement mécanique plus à même de témoigner des qualités technologiques intrinsèques des bois locaux. Il est donc important de faire évoluer d'autres normes (norme EN 14 081) afin de pouvoir développer des machines de classement associées. 5. Vers une gestion forestière diversifiée et orientée vers la production de bois de qualité

#### 5.1 Éviter la concentration de l'exploitation forestière sur quelques massifs forestiers

Augmenter la récolte de bois dans les forêts françaises sans couplage à des réformes profondes de la filière risque de conduire à une gestion forestière à « deux vitesses ». L'exploitation forestière pourrait se concentrer dans les massifs forestiers les mieux desservis et les plus productifs alors que, par exemple, les petites parcelles de forêts morcelées ne seraient pas exploitées faute de rentabilité économique. Cette tendance est déjà observable sur les forêts publiques (domaniales) qui subissent une surexploitation compte tenu des contraintes budgétaires qu'impose l'État à l'ONF.

Pour limiter ces deux risques, nous proposons que soit affirmé le principe d'une gestion forestière qui répartit la récolte sur tout le territoire et favorise la diversité des bois produits plutôt que la spécialisation des massifs forestiers.

Ce principe doit se traduire par une évolution de la loi forestière et de ses déclinaisons régionales afin de répartir de façon égale l'effort supplémentaire de récolte de bois et éviter que l'équilibre écologique, déjà fragile, de certains massifs ne soit bouleversé pour se spécialiser sur une production type.

#### 5.2 Orienter – là où c'est possible - les sylvicultures pour produire du bois de qualité

Plantation d'épicéa en plaine, conversion de forêt de feuillus en plantation de douglas, grande coupe-rase en pente : ces pratiques sont à l'origine des tensions entre les mouvements de protection de la nature et la filière forêt-bois.

Pourtant, il existe aujourd'hui des techniques de sylviculture permettant de mieux concilier les enjeux environnementaux et économiques comme la « sylviculture proche de la nature »<sup>46</sup> qui s'appuie sur une gestion en futaie irrégulière des forêts. La gestion en futaie régulière peut aussi être améliorée en laissant davantage de bois mort et d'îlots de vieillissement (voir 2.2 et 3.1).

Pour répondre aux besoins en bois de construction et à la nécessité de restaurer l'état écologique des forêts, nous proposons d'orienter —là où c'est possible— la gestion forestière vers la production de gros bois de qualité. Les bois d'éclaircies, une partie des rémanents d'exploitation, les surbilles, les produits connexes de scieries seraient valorisés pour les autres usages du bois (bois énergie, bois d'industrie, emballage). Sur les stations les moins productrices, les bois de qualité secondaires, notamment feuillus, pourraient être valorisés dans la construction si des nouvelles techniques d'assemblage et la normalisation de ces produits sont encouragées (voir 4.5 et 4.6)

\_

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Voir le site Internet de l'association ProSylva : http://www.prosilva.fr/

### Recommandations

<u>Proposition 1</u>: Protéger, de façon efficace et représentative de la diversité des écosystèmes, 10% de la surface forestière française.

Cette protection doit se faire à différentes échelles géographiques en utilisant les différents statuts de protection existants : 5% pour les réserves naturelles, 4 % pour les ilots de sénescence et 1% pour les zones inaccessibles pour la protection des espèces soit 10% de la surface forestière.

L'objectif est de créer les « cœurs » d'une trame verte, représentative des différents écosystèmes, permettant la circulation des espèces animales et végétales et leur adaptation aux changements climatiques.

Si la création de ce réseau de forêts protégées relève avant tout de l'État, la création d'îlots de sénescence en forêt privée pourrait être encouragée et financée par le fond européen FEADER, dans le cadre des contrats Natura 2000.

### <u>Proposition 2</u>: Inscrire dans la loi forestière la nécessité de conserver en forêt au moins 25% de la production biologique.

La première étape est de faire reconnaitre cette nécessité dans les systèmes de certification volontaires. Cette obligation doit s'appliquer au niveau de l'unité de gestion et non au niveau d'une région pour éviter la spécialisation des massifs.

L'État peut faire respecter cette obligation au gestionnaire en l'inscrivant dans les Orientations Régionales Forestières (ORF) qui encadrent les Directives Régionales d'Aménagement (DRA) pour les forêts domaniales, les Schémas Régionaux d'Aménagement (SRA) pour les forêts communale et les schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) pour les forêts privées.

### <u>Proposition 3</u>: Encourager une gestion forestière tournée vers la production de bois de qualité

Favoriser une sylviculture de gros bois et de bois de qualité permet de répondre de façon simultanée à plusieurs enjeux : augmenter le volume de vieux bois mort en forêt, promouvoir l'usage du bois dans la construction en substitution à d'autres matériaux et créer/maintenir de nombreux emplois en milieu rural. Les produits connexes de scieries et une partie des rémanents d'exploitation peuvent, par ailleurs, être valorisée pour alimenter des chaufferies bois.

L'objectif est de créer les « corridors» d'une trame verte, représentative des différents écosystèmes, permettant la circulation des espèces animales et végétales et leur adaptation aux changements climatiques.

L'État peut encourager une gestion forestière de bois de qualité grâce aux Orientations Régionales Forestières (ORF) et le, cas échéant, avec l'appui des régions, d'un dispositif fiscal incitatif ou de subventions

#### Proposition 4 : Éviter la spécialisation des massifs et encourager la diversification

Pour éviter la spécialisation des massifs et répartir l'effort de récolte supplémentaire sur l'ensemble des forêts exploitables, l'État et les collectivités territoriales doivent s'assurer de la synergie entre les politiques de gestion forestière et les politiques d'appui à la filière bois.

L'objectif doit être de favoriser un maillage territorial d'entreprises permettant de commercialiser les produits issus d'une gestion forestière diversifiée et orientée vers la production de bois de qualité.

#### Proposition 5 : Soutenir le remembrement des forêts privées

Les pouvoirs publics peuvent soutenir financièrement le remembrement des forêts privées en le couplant à des éco-conditionnalités : exemple, crédit d'impôt pour les coûts de transaction (notaire) si le propriétaire s'engage à respecter les propositions 2 et 3. Une autre piste est de faciliter le rachat des petites forêts privées par les communes pour en faire des forêts communales.

L'objectif est d'éviter que l'effort de récolte supplémentaire se concentre dans les massifs déjà exploités, il est indispensable de mettre en place des actions ambitieuses pour faciliter localement le remembrement des petites parcelles forestières et rendre leur exploitation économiquement rentable.

# <u>Proposition 6</u>: Un plan d'action pour soutenir les entreprises de première transformation s'approvisionnant localement

La filière bois représente autant d'emplois que la filière automobile, elle doit donc, au minimum, bénéficier du même soutien de l'État.

Le grand nombre et la relative petite taille des entreprises de la filière bois est un atout pour l'aménagement du territoire et la création d'emplois en milieu rural mais un handicap pour investir et se moderniser.

Nous proposons un plan d'action, à destination des entreprises de la filière bois, reposant sur deux piliers :

- investissement dans la recherche et développement (traitements propres permettant de valoriser des bois locaux, séchage des bois, nouveaux procédés permettant de valoriser les bois de qualité secondaire)
- normalisation pour permettre aux produits en bois local d'être utilisés par les architectes dans la construction.

L'objectif est d'annuler le déficit commercial de la France en bois et de permettre de répondre localement à l'augmentation de la demande en bois plutôt que d'avoir recours à l'importation.